

PROVINHY ACL

Code : 0 200 7

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006

VERSION 3.1

DATE DE REVISION : 10/09/07

DATE D'IMPRESSION : 02/10/07

1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Désignation commerciale PROVINYH ACL

Utilisation du produit

Secteur et type d'utilisation

Alcalin chloré liquide
DEROUGISSANT - INDUSTRIES VINICOLES
NETTOYAGE DU MATERIEL VINAIRE
(CUVES, PRESSEIRS, MACHINES ...)

Identification de la Société

Distributeur
SAS SOFRALAB
79, avenue A. A. THEVENET
BP 1031 MAGENTA
51 319 EPERNAY CEDEX
Tél : 03 26 51 56 45 Fax : 03 26 51 87 60

Appel d'urgence

INRS
30, rue Olivier Noyer
75014 Paris
Tél : 01 45 42 59 59

CENTRES ANTI POISONS :

Angers : 02 41 48 21 21 Bordeaux : 05 56 96 40 80
Lille : 03 20 44 44 44 Lyon : 04 72 11 69 11
Marseille : 04 91 75 25 25 Nancy : 03 83 85 26 26
Paris : 01 40 05 48 48 Rennes : 02 99 59 22 22
Strasbourg : 03 88 37 37 37 Toulouse : 05 61 77 74 47

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006

VERSION 3.1

DATE DE REVISION : 10/09/07

DATE D'IMPRESSION : 02/10/07

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit est considéré comme une préparation dangereuse au sens de la Directive 1999/45/CE.

Symbole(s) de danger(s) :

C : CORROSIF

Risques principaux :

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
Provoque de graves brûlures.

Risques pour l'environnement :

Aucun effet dangereux sur l'environnement lorsque les précautions d'emploi sont respectées.

3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

NATURE CHIMIQUE DU PRODUIT : Alcalin chloré liquide

a - Substance(s) contribuant au(x) danger(s):

Hydroxyde de sodium $\geq 5\%$ + 5% \leq Hypochlorite de sodium $\leq 10\%$

b - Autre(s) substance(s) dangereuse(s) au sens de la Directive 1999/45/CE:

Non concerné

c - Substance(s) non couverte(s) par les points a et b ayant des limites d'exposition professionnelle:

Non concerné

Substance(s) / Numéro(s) de CAS / Numéro(s) EINECS:

Hydroxyde de sodium / 1310-73-2 / 215-185-5

Hypochlorite de sodium / 7681-52-9 / 231-668-3

Symbole(s)-Phrase(s) R :

Hydroxyde de sodium : C, R35

Hypochlorite de sodium : C;N, R31;R34;R50

4 PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Consulter un dermatologue.

Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment avec un léger filet d'eau pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières bien écartées.

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006

VERSION 3.1

DATE DE REVISION : 10/09/07

DATE D'IMPRESSION : 02/10/07

Consulter immédiatement un ophtalmologiste, même en l'absence de lésions apparentes.

Ingestion :

Rincer la bouche.
Ne pas faire vomir.
Hospitaliser.

Inhalation :

Amener à l'air frais.
Mettre en oeuvre les gestes respiratoires s'ils s'avèrent nécessaires et faire immédiatement appel à un médecin.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Risques particuliers :

PROVINHY ACL est ininflammable.

Moyens d'extinctions recommandés :

Agents compatibles avec les autres produits impliqués dans l'incendie.

Moyens d'extinctions à éviter :

Aucun à notre connaissance.

Mesures de protection :

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

6 MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Respecter les mesures de protection mentionnées à la section 8.
Respecter les mesures de protection mentionnées à la section 5.

Précautions concernant l'environnement :

Intervention limitée au personnel qualifié.
Ne pas rejeter le produit directement à l'égout ou dans l'environnement.
Ecarter le plus rapidement possible toute matière incompatible.

Méthode(s) de nettoyage :

Petit déversement :

Laver avec une grande quantité d'eau.

Grand déversement :

Baliser, endiguer au moyen d'un absorbant (ex. sable, sciure) et pomper dans un réservoir de secours.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006

VERSION 3.1

DATE DE REVISION : 10/09/07

DATE D'IMPRESSION : 02/10/07

Manipulation :

Ne pas mélanger avec un produit acide.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Eviter les projections en cours d'utilisation.

Stockage :

Laisser de préférence dans l'emballage d'origine.
Maintenir l'emballage fermé.
Conserver dans un endroit frais.
Tenir à l'écart des produits sensibles aux alcalins chlorés.

Matériaux d' emballage ou de flaconnage :

Polyéthylène haute densité.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition :

D - Hydroxyde de sodium (100%) - MAK : 2 mg/m³ - IUCLID
F - Hydroxyde de sodium (100%) - VME : 2 mg/m³ - INRS
GB - Hydroxyde de sodium (100%) - OES (15 min) : 2 mg/m³ - Health & safety commission
NL - Hydroxyde de sodium (100%) - MAC (Ceiling value) : 2 mg/m³ - IUCLID
USA - Hydroxyde de sodium (100%) - TLV-C : 2 mg/m³ - ACGIH

Equipement de protection individuelle :

Protection des mains :

Porter des gants de protection à résistance chimique (type PVC).

Protection des yeux/du visage :

Porter des lunettes de protection.

Protection de la peau et du corps :

Porter des bottes et un vêtement de protection à résistance chimique (type PVC).

Mesures d'hygiène spécifiques :

Douche et fontaine oculaire à proximité des lieux de travail.
Après chaque usage, laver systématiquement les équipements de protection individuelle.

9 PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique: Liquide limpide

Couleur : Jaune pâle

Odeur : Chlorée

Point de gel : -20 °C

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006

VERSION 3.1

DATE DE REVISION : 10/09/07

DATE D'IMPRESSION : 02/10/07

Point d'éclair : Non applicable

Solubilité : Soluble dans l'eau en toutes proportions

pH pur : 14+/- 0,5

pH à 10 g/l: 12,3+/- 0,2

Masse volumique : 1,2+/- 0,01 g/cm³

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réaction(s) dangereuse(s) :

Réaction exothermique avec les acides.

Condition(s) à éviter :

Lumière, chaleur.

Matière(s) à éviter :

Métaux légers et / ou colorés.

Acides.

Produit(s) de décomposition dangereux :

Dégagement de chlore gazeux au contact d'un acide.

Ces indications sont fournies pour la préparation concentrée. L'application de la préparation sous sa forme diluée doit être effectuée en conformité avec les indications données par la fiche technique et le conseiller technique.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Données toxicologiques relatives aux substances dangereuses :

TOXICITE AIGUE

Hypochlorite de sodium () : CL 50 - inhalation rat : > 10,5 mg/l - IUCLID

Hypochlorite de sodium (5,25%) : DL 50 - cutanée : > 2000 mg/kg - Bibliographie

Hypochlorite de sodium (48°Cht) : DL 50 - orale rat : 8200 mg/kg - IUCLID

Hydroxyde de sodium (50%) : Irritation de la peau lapin : Corrosif. - FDS Fournisseur

Hydroxyde de sodium (50%) : Irritation de la peau homme : Non sensibilisant - FDS Fournisseur

Hydroxyde de sodium (50%) : Irritation des voies respiratoires : Irritant pour les voies respiratoires. - FDS Fournisseur

Hydroxyde de sodium (50%) : Irritation des yeux lapin : Corrosif. - FDS Fournisseur

Hypochlorite de sodium (5%) : Irritation des yeux lapin : Irritant (Test de Draize) - IUCLID

Hypochlorite de sodium (5,25%) : Patch test - 4h lapin : Légèrement irritant - IUCLID

TOXICITE SUBCHRONIQUE

Hypochlorite de sodium (0,125%) : Voie cutanée cochon d'inde : 0,1 ml : provoque une inflammation et une hyperplasie de l'épiderme après 14 jours; après 8 semaines d'exposition, on n'observe plus aucun effet sur la prolifération, le développement et la différenciation de l'épiderme - Fiche toxicologique INRS 157

PROVINHY ACL

Code : 0 200 7

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006

VERSION 3.1

DATE DE REVISION : 10/09/07

DATE D'IMPRESSION : 02/10/07

TOXICITE CHRONIQUE

Hydroxyde de sodium (50%) : Inhalation : rat : Corrosif pour les voies respiratoires - FDS Fournisseur

Hydroxyde de sodium (50%) : Voie orale rat : Corrosif pour le système gastro-intestinal - FDS Fournisseur

CANCEROGENESE

Hydroxyde de sodium (50%) : souris : Non cancérigène - FDS Fournisseur

MUTAGENESE

Hydroxyde de sodium (50%) : Non mutagène - FDS Fournisseur

TOXICITE POUR LA REPRODUCTION

Hypochlorite de sodium () : Effet sur la fertilité et l'appareil reproducteur rat (Long-Evans) : Des doses de 1, 2 ou 5 mg/kg/j de poids corporel administrées par gavage et dans de l'eau de boisson pendant 67 jours ne provoquent pas d'effet sur la fertilité et l'appareil reproducteur - IUCLID

A l'étude des résultats de toxicité aiguë de la ou des substance(s) dangereuse(s) et selon la Directive 1999/45/CE :

PROVINHY ACL n'est pas considéré comme :

- préparation nocive par contact avec la peau.

- préparation nocive par ingestion.

- préparation nocive par inhalation, mais elle possède des propriétés corrosives dont les effets locaux sont présentés ci-dessous.

Effets locaux

Contact avec la peau : Corrosif : Provoque de graves brûlures.

Contact avec les yeux : Corrosif : Provoque de graves brûlures.

Risque de lésions oculaires graves si elles ne sont pas traitées immédiatement.

Ingestion : Provoque des brûlures graves de la bouche et du tractus digestif.

Inhalation : Les aérosols peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Données écotoxicologiques relatives aux substances dangereuses :

TOXICITE AIGUE

Hypochlorite de sodium (100%) : CE 50 - 48h daphnies : 0,07 - 0,7 mg/l - FDS Fournisseur

Hypochlorite de sodium (100%) : CL 50 - 96h poissons : 0,23 - 5,9 mg/l - FDS Fournisseur

Hydroxyde de sodium (50%) : : CL50/CE50/CI50 entre 10 et 100 mg/l pour les organismes aquatiques les plus sensibles - FDS Fournisseur

DEGRADABILITE

Hydroxyde de sodium (50%) : Biodégradabilité : aérobie : Non applicable - FDS Fournisseur

Hydroxyde de sodium (50%) : Biodégradabilité : anaérobie : Non applicable - FDS Fournisseur

DEGRADABILITE ABIOTIQUE

Hydroxyde de sodium (50%) : Eau. : Ionisation instantanée; Produits de dégradation : sels - FDS Fournisseur

PROVINHY ACL

Code : 0 200 7

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006

VERSION 3.1

DATE DE REVISION : 10/09/07

DATE D'IMPRESSION : 02/10/07

Hydroxyde de sodium (50%) : sol : Ionisation / neutralisation - FDS Fournisseur
Hydroxyde de sodium (50%) : Temps de demi-vie air : 13 secondes Produit de dégradation = carbonate de soude - FDS Fournisseur

MOBILITE

Hydroxyde de sodium (50%) : Eau. : Solubilité et mobilité importantes - FDS Fournisseur
Hydroxyde de sodium (50%) : air : Dégradation instantanée - FDS Fournisseur
Hydroxyde de sodium (50%) : sol/sédiments : Solubilité et mobilité importantes; Contamination de la nappe phréatique en cas de pluie - FDS Fournisseur

BIOACCUMULATION

Hydroxyde de sodium (50%) : : Non bioaccumulable - FDS Fournisseur

Conclusion :

A l'étude des résultats d'écotoxicité aiguë de la ou des substance(s) dangereuse(s) et selon la Directive 2006/8/CE :
PROVINHY ACL n'est pas considéré comme :
- préparation dangereuse vis-à-vis de l'environnement.

Autres indications :

Conforme à la réglementation concernant les détergents : Règlement (CE) N° 648/2004.
Fiche d'information sur les composants pour le personnel médical disponible sur demande à hypred@hypred.fr.
Contient :
5% <= Agents de blanchiment chlorés <15%
Phosphonates < 5%
Polycarboxylates < 5%

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Traitement des déchets :

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.
Ne pas rejeter le produit directement à l'égout ou dans l'environnement.

Traitement des conditionnements :

Les conditionnements ne peuvent pas être réutilisés (excepté en cas de dérogation et en conformité avec les réglementations en vigueur).
Rincer abondamment le conditionnement à l'eau et traiter l'effluent comme les déchets.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TRANSPORT TERRESTRE:

Rail/Route (RID/ADR)

Dénomination d'expédition : LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, NSA (Hydroxyde de sodium + Hypochlorite de sodium)

Classe: 8

N°ONU :1719

Groupe d'emballage : II

N° d'identification du danger :80

Étiquette : 8

TRANSPORT MARITIME :

IMDG

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006

VERSION 3.1

DATE DE REVISION : 10/09/07

DATE D'IMPRESSION : 02/10/07

Dénomination d'expédition : LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, NSA (Hydroxyde de sodium + Hypochlorite de sodium)

Classe: 8

N°ONU :1719

Groupe d'emballage : II

N° Fiche de sécurité: F-A, S-B

Poluant Marin :

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Le produit est considéré comme une préparation dangereuse au sens de la Directive 1999/45/CE.

Symbole(s) de danger :

C : CORROSIF

Substance(s) ayant donné lieu à la classification de la préparation :

Hydroxyde de sodium $\geq 5\%$ + 5% \leq Hypochlorite de sodium $\leq 10\%$

Phrase(s) R - Phrase(s) S:

R31 : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

R35 : Provoque de graves brûlures.

S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

S23b : Ne pas respirer les vapeurs.

S23d : Ne pas respirer les aérosols.

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

S50a : Ne pas mélanger avec un produit acide.

S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Prescriptions nationales :

Maladies professionnelles : concerné.

Tableau n° 65 - Lésions eczématiformes de mécanisme allergique (Hypochlorites alcalins).

16 AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date de mise à jour et ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est le seul responsable.

PROVINHY ACL

Code : 0 200 7

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) 1907/2006

VERSION 3.1

DATE DE REVISION : 10/09/07

DATE D'IMPRESSION : 02/10/07

Chapitre(s) modifié(s) par rapport à la version précédente :

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES;

Liste des phrases R visées aux points 2 et 3 :

R31 : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

R34 : Provoque des brûlures.

R35 : Provoque de graves brûlures.

R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche :

ACGIH

Bibliographie

FDS Fournisseur

Fiche toxicologique INRS 157

Health & safety commission

INRS

IUCLID

Historique :

Version : 3.1

Annule et remplace la Version précédente 3.0